



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

**OBJET : 16-8 - CHEMIN DE  
BEAUVERT - PROPRIETE COMMUNALE  
CADASTREE AR 149 - CONSTITUTION  
D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE  
CANALISATIONS EN TREFONDS AU  
PROFIT DES COPROPRIETAIRES DE LA  
RESIDENCE « LA SIGNATURE»**

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

120415

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-8 - CHEMIN DE BEAUVERT - PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AR 149 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS EN TREFONDS AU PROFIT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE « LA SIGNATURE »

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Aux termes d'une procédure de mise en vente par appel d'offre d'un terrain communal situé 458-522, chemin de Saint Claude pour une superficie de 19 118 m<sup>2</sup>, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement par délibération du 16 septembre 2011 sur l'offre financière de NEXITY-ERILIA-WILMOTTE et sur les conditions de vente.

Une des conditions était l'obtention du permis de construire purgé de tous recours dans les 18 mois de la signature de la promesse de vente.

A cet effet, une autorisation de construire valant division parcellaire a été délivrée le 17 septembre 2012 par la Commune, pour la construction de 4 collectifs et de 16 maisons individuelles.

L'acte authentique de vente du terrain communal a été signé le 21 décembre 2012. Il y est également fait mention de la constitution de 3 servitudes de passage à savoir :

- passage de véhicules en tout temps et heures de telle manière qu'il soit carrossable pour un véhicule particulier et à charge pour le fonds dominant de l'entretenir ;
- passage piéton ;
- passage de divers réseaux en tréfonds,

sur un terrain cadastré AR 149 pour 803 m<sup>2</sup> au 511, chemin de Beauvert, acquis par la Commune de la SCI LES VILLAS DE BEAUVERT dans le cadre d'une procédure de cession gratuite suite à un permis de construire le 30 décembre 1999 en vue de réaliser une voie de liaison entre le chemin de Beauvert et le chemin de Saint Claude.

Lors du phasage des travaux pour la réalisation de l'ensemble immobilier dénommé « LA SIGNATURE », les propriétaires des parcelles AR 141, 279 et 281, mitoyennes mais non incluses dans le programme immobilier initial, ont sollicité les nouveaux propriétaires pour se raccorder aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi créés, notamment sur le fonds servant cadastré AR 149 appartenant à la Commune dont les servitudes de passage en tréfonds ont été constituées dans l'acte du 21 décembre 2012 suscitée.

La société NEXITY et les copropriétaires par le biais de Maître CLEMENT, notaire, ont sollicité la Commune afin de constituer juridiquement ce droit de passage en tréfonds sur le fonds servant appartenant à la Commune cadastré AR 149, au profit du fonds dominant cadastré AR 141, 279 et 281 et ses propriétaires successifs, droit de passage qui part dudit fonds dominant pour aboutir au chemin de Beauvert et ce aux frais exclusifs du fonds dominant.

Il est précisé qu'il sera constitué au profit du fonds dominant cadastré AR 141/279/281 une servitude passage des réseaux d'eaux usées et au profit du fonds dominant cadastré AR 279/281 une servitude de passage des réseaux d'eaux pluviales.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

16-8 - CHEMIN DE BEAUVERT - PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AR 149 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS EN TREFONDS AU PROFIT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE « LA SIGNATURE »

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

- **ACCEPTTE** la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle pour le passage de toutes canalisations en tréfonds des réseaux d'eaux usées sur le fonds servant appartenant à la Commune, cadastré section AR n°149, au profit du fonds dominant cadastré section AR n° 141, 279 et 281 qui en aura l'entretien à ses frais exclusifs ;
- **ACCEPTTE** la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle pour le passage de toutes canalisations en tréfonds des réseaux d'eaux pluviales sur le fonds servant appartenant à la Commune d'Antibes cadastré section AR n°149 au profit du fonds dominant cadastré section AR n° 279 et 281 qui en aura l'entretien à ses frais exclusifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses afférentes à la constitution des servitudes sont à la charge des propriétaires du fonds dominant.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.16-8 - CHEMIN DE BEAUVERT - PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AR 149 -  
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS EN TREFONDS AU PROFIT  
DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE &quot; LA SIGNATURE&quot; -

**Date de transmission de l'acte :** 20/04/2015

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 21/04/2015

**Numéro de l'acte :** DCM1207-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150410-DCM1207-15-DE

**Date de décision :** 10/04/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public